

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°DEL2024-12-12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	21
Votants :	29

Date du Conseil
municipal

18 décembre 2024

Présents : M. ALLANIC Jean-Paul - M. BEAUREPAIRE Christian - Mme BOUYER Josiane - M. CAZIN Fabien - Mme CHUPIN Michelle - M. DAGUIZE Christophe - M. DONNE Antoine - Mme FALOURD Nadine - Mme FRAUX Valérie - M. GILLET Dominique - M. GUGLIELMI Anthony - Mme GUINCHE Laëtitia - Mme JARDIN Isabelle - Mme LOILLIEUX Arlette - Mme MARTIN Frédérique - M. NICOSIA Michaël - Mme PRUKOP Christine - M. RAHER Rémi - Mme ROBERT Josiane - M. SIGUIER Romain - M. PELLETEUR Jean-Claude.

Pouvoirs :

Mme DESSAUVAGES Nicole a donné pouvoir à M. DONNE Antoine
M. DOUCHIN Alexandre a donné pouvoir à Mme LOILLIEUX Arlette
M. DUPONT-BELOEIL Patrick a donné pouvoir à M. DAGUIZE Christophe
Mme GARRIDO Hélène a donné pouvoir à M. CAZIN Fabien
Mme LE FLEM Isabelle a donné pouvoir à Mme JARDIN Isabelle
Mme LE PAPE Dominique a donné pouvoir à M. GUGLIELMI Anthony
M. MORVAN Frédéric a donné pouvoir à Mme BOUYER Josiane
Mme TESSON Elisabeth a donné pouvoir à Mme GUINCHE Laëtitia

Reçu à la Sous-
Préfecture de
Saint-Nazaire le

23 DEC. 2024

Publié le :

23 DEC. 2024

Certifié exact,
Le Maire

Jean-Claude
PELLETEUR

Absent(s) :

M. BELLIOU Robert - M. CAUCHY Stéphane.

Excusé(s) :

Mme DIVOUX Marilyn - Mme MANENT Aline-Florence - Mme DESSAUVAGES Nicole - M. DOUCHIN Alexandre - M. DUPONT-BELOEIL Patrick - Mme GARRIDO Hélène - Mme LE FLEM Isabelle - Mme LE PAPE Dominique - M. MORVAN Frédéric - Mme TESSON Elisabeth.

Secrétaire de Séance : Antoine DONNE

TARIFS 2025 - PORT D'ECHOUAGE - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur SIGUIER, Adjoint

EXPOSE :

Conformément à la délégation de service public conclue entre la Commune de Pornichet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes / Saint-Nazaire pour la gestion du port d'échouage en date du 27 mai 2013 et son avenant n°1 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2020 portant substitution de la CCI Nantes / Saint-Nazaire au profit de la SAS Loire-Atlantique Nautisme, il convient que le Conseil Municipal délibère sur les tarifs annuels après avis consultatif du Conseil Portuaire réuni le 6 décembre 2024.



Par rapport à 2024, le délégataire propose :

- une hausse de 1,5% pour l'année complète,
- une hausse d'environ 10,5% pour l'utilisation de la cale de mise à l'eau
- les autres tarifs restent stables.

L'ensemble de ces propositions est repris dans le tableau ci-après.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs 2025 du port d'échouage tels que présentés au Conseil Portuaire, comme suit :

DELIBERATION :

VU la convention de délégation de service public conclue entre la Commune de Pornichet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes Saint-Nazaire pour la gestion du port d'échouage en date du 27 mai 2013 et son avenant n°1 approuvé par délibération du 16 décembre 2020 portant substitution de la CCI Nantes / Saint-Nazaire au profit de la SAS Loire-Atlantique Nautisme,
VU l'avis consultatif du Conseil Portuaire en date du 6 décembre 2024,
VU l'avis favorable de la commission finances et affaires générales du 11 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Adoptée à l'unanimité

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal,

- Approuve les tarifs 2025 du port d'échouage tels que précisés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Jean-Claude PELLETEUR,

Le secrétaire de séance

Antoine BONNE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Toute contestation relative à la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Port d'échouage de Pornichet

REDEVANCES DE STATIONNEMENT

			REDEVANCE EN EUROS TTC (*)							
Cat.	Longueur hors tout (m) (y compris appareils fixes)	Largeur (m)	ANNEE COMPLETE DU 01/01 au 31/12 (tarif préférentiel)	HAUTE SAISON du 01/07 au 31/08		INTERSAISON du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09		BASSE SAISON du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12		
				Mois	Jour	Mois	Jour	Trimestre	Jour	
A	<5 m	2.00	559	198	8	140	7	74	4	
B	5.0 à 5.49 m	2.30	665	224	9	161	8	84	4	
C	5.5 à 5.99 m		771	281	11	187	9	105	5	
D	6.0 à 6.49 m	2.60	878	338	13	208	10	126	6	
E	6.5 à 6.99 m		991	364	14	234	11	137	7	
F	7.0 à 7.49 m	2.80	1106	369	14	255	12	142	7	
G	7.5 à 7.99 m		1220	395	15	281	13	148	7	
H	8.00 à 8.49 m	3.10	1339	447	17	302	14	168	8	
I	8.5 à 8.99 m		1460	473	17	328	15	175	8	
J	9.0 à 9.49 m	3.40	1584	504	18	374	16	179	9	
K	9.5 à 9.99 m		1714	520	18	416	16	189	9	
L	≥ 10 m	3.70	+150€/50cm	+30€/50cm	+1€/50cm	+30€/50cm	+1€/50cm	+15€/50cm	+1€/50cm	

* Multicoques : tarifs multipliés par 1,5

Utilisation de la cale de mise à l'eau	
Nouvelle formule	
1 mise à l'eau	13
5 mises à l'eau	60
10 mises à l'eau	110
20 mises à l'eau	200

Indemnité d'occupation sans droit ni titre	
Longueur	Tarif journalier
inf à 7m	13
inf à 10m	17
sup à 10m	30
Multicoques : tarifs multipliés par 1,5	

Autres prestations			
		Année	Unité
Remorquage intérieur du Port		150	25
Remorquage extérieur du Port		250	35

Taux de TVA appliqué	20% au 01/01/2025
REDEVANCES EN EUROS TTC	

Déplacement hors horaires d'ouverture	250/Agent
Heure intervention hors horaires d'ouverture	70/Agent

Capitainerie : Boulevard des Océanides - 44380 Pornichet -

T. 02 40 61 61 05 - portpornichet@loire-atlantique.nautisme.fr - portpornichet.fr

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2024_12_12
Objet :	12. Tarifs 2025 – Port d'échouage – Approbation
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.6 - tarifs des services publics
Identifiant unique :	044-214401325-20241218-DEL2024_12_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	921 o
Nom métier :		
044-214401325-20241218-DEL2024_12_12-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	123.3 Ko
Nom original : 12. Tarifs port échouage 2025.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20241218-DEL2024_12_12-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2024 à 11h01min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2024 à 11h07min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2024 à 16h25min25s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	23 décembre 2024 à 16h25min35s	Reçu par le MI le 2024-12-23